

General Terms of Sale and Delivery for Altaterra Kft. ("Altaterra")

1. Bases du contrat

Tous devis et offres, confirmations de commandes et contrats de vente et de livraison sont soumis aux présentes conditions générales de vente et de livraison à moins qu'il y ait été dérogé dans un contrat commercial écrit (le cas échéant) ou dans une confirmation de commande d'Altaterra. Toute commande est soumise au droit hongrois sous réserve des stipulations du contrat commercial écrit (le cas échéant), de la confirmation de commande par Altaterra et des présentes conditions générales de vente et de livraison.

En cas de litige, les contrats de vente et de livraison seront soumis aux stipulations de la confirmation de commande d'Altaterra, du contrat commercial écrit (le cas échéant), des présentes conditions générales de vente et de livraison et du droit hongrois, dans cet ordre de priorité.

2. Conclusion du contrat

Altaterra peut émettre des confirmations de commande. Le client est tenu de vérifier soigneusement la confirmation de commande.

En cas d'erreur dans la confirmation de commande, le client en informera immédiatement Altaterra à la réception de la confirmation de commande et, à la réception de toute notification valide, Altaterra émettra une nouvelle confirmation de commande. Un contrat de vente et de livraison sera formé par l'émission par Altaterra d'une confirmation de commande ou par la livraison par Altaterra. Altaterra n'est pas responsable pour toute erreur dans la confirmation de commande, en ce compris les erreurs concernant le nom/la désignation du produit, les types, dimensions, couleurs ou autres qui ne lui ont pas été notifiés comme précisé ci-dessus.

Altaterra n'est pas responsable des attentes du client quant à l'utilisation des marchandises ou quant à leurs propriétés, qualités, fonctionnalités spécifiques, à moins que cela ait été expressément mentionné dans les présentes conditions générales de vente et de livraison ou à moins qu'Altaterra ait expressément garanti lors de la confirmation de commande un tel usage ou des propriétés, qualités, fonctionnalités spécifiques.

3. Délais de livraison et date de livraison

La livraison aura lieu par la remise des marchandises à l'adresse du client sauf stipulation contraire écrite.

La date de livraison figurera dans la confirmation de commande ; cependant, les dates de livraisons ne sont qu'indicatives et ne lient pas Altaterra sauf stipulation contraire écrite dans la confirmation de commande. Altaterra se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

4. Prix, délais de paiement

Le prix dû par le client est celui qui a été convenu entre parties. Tous les prix sont payables à la livraison sauf stipulation contraire écrite.

En cas de paiement tardif, un intérêt de retard sera compté par Altaterra au taux déterminé par celle-ci à tout moment, soit actuellement 2 % par mois, jusqu'au paiement complet des sommes dues.

5. Responsabilité en cas de retard/livraison tardive

Au cas où la date de livraison convenue est dépassée dans le chef d'Altaterra et où ce retard cause des désagréments considérables au client, celui-ci est en droit d'adresser à Altaterra une demande écrite de livraison, mentionnant une nouvelle date de livraison qui ne pourra en aucun cas être inférieure à cinq (5) jours ouvrables à dater du jour où la demande du client est reçue par Altaterra, et devra être fixée de manière raisonnable, en tenant compte du regard existant et de ses causes.

Dans l'éventualité où Altaterra ne parviendrait pas à prendre des mesures raisonnables pour assurer la livraison dans le nouveau délai fixé, le client sera en droit d'annuler la commande en question. En tout état de cause, la responsabilité d'Altaterra en cas d'annulation sera limitée à un montant équivalent au prix de la confirmation de la commande livrée tardivement ou partiellement.

Les limitations mentionnées ci-dessus ne seront pas d'application en cas de dommage subi par le client en raison d'un fait intentionnel ou d'une négligence grave de la part d'Altaterra.

6. Responsabilité en cas de défauts

La responsabilité d'Altaterra pour les défauts dus à des erreurs de production ou pour matériel défectueux sera prescrite deux (2) ans après la date de la livraison par Altaterra au client sauf si des dispositions impératives du droit hongrois en disposent autrement.

Le client doit examiner les marchandises à la livraison et toute réclamation doit être adressée par écrit à l'usine d'Altaterra à Fertöd en Hongrie, sans délai et avant que les biens livrés n'aient été utilisés. Le client sera responsable de tous dommages qui résulteraient du non-respect de ces conditions.

Altaterra ne pourra pas être tenue responsable des dégâts causés (1) par le client, (2) par une installation fautive, (3) par une installation en dehors des zones d'installations recommandées, (4) par l'absence ou l'insuffisance d'entretien, (5) par un stockage incorrect ou une mauvaise manipulation, (6) par la mise en œuvre/l'ajustement, l'installation ou un mauvais usage par le client, (7) par les conditions météorologiques ou l'influence des rayons du soleil, des pluies acides, des éclaboussures de sel, l'humidité ou de toutes autres conditions comportant des effets corrosifs ou de modifications matérielles.

Altaterra n'assumera aucune responsabilité pour (1) des questions d'apparence, telles que par exemple tissage de tenture, lamelles de stores vénitien ou modification dans le mastic du vitrage, (2) condensation, (3) nœuds dans le bois, (4) la réduction inévitable et/ou prévisible de l'efficacité des produits, en ce compris les valeurs/spécifications techniques de même que les tolérances générales d'efficacité et (5) les variations qui se présentent normalement dans les matériaux utilisés.

Pour autant qu'une réclamation ait été valablement introduite durant la période de garantie, la responsabilité d'Altaterra sera limitée à la livraison sans frais d'un nouveau produit ou d'une nouvelle pièce équivalents. Toutefois, Altaterra sera autorisée à remédier aux défauts lorsque, selon Altaterra, une réparation peut être faite correctement. Altaterra n'encourt pas de responsabilité pour les frais de démontage de l'ancien produit/ancienne pièce, de traitement de nouveau produit/de la nouvelle pièce, de placement du nouveau produit/de la nouvelle pièce ou des frais similaires.

Sauf ce qui est dit dans les présentes conditions générales, Altaterra n'encourra aucune responsabilité pour tous pertes, frais et dépenses supportés directement ou indirectement par le client et ne sera pas tenue au paiement de dommages-intérêts.

Les droits du client sont limités à ceux qui sont détaillés dans les présentes conditions générales et le client n'est pas recevable à introduire d'autres réclamations pour d'éventuels défauts des produits d'Altaterra ;

Les limitations mentionnées plus haut ne sont d'application que pour autant que le préjudice subi par le client en raison des défauts ne résulte pas d'un fait intentionnel ou d'une négligence grave d'Altaterra.

7. Responsabilité du fait des produits

Si un défaut d'un produit d'Altaterra cause des blessures ou un dommage aux biens du client, la responsabilité d'Altaterra sera retenue conformément aux règles générales du droit hongrois en ce compris la loi sur la responsabilité du fait des produits applicable à ce moment.

En cas de dommage aux biens commerciaux, la responsabilité d'Altaterra sera limitée à une somme équivalente au montant facturé par Altaterra pour le produit défectueux.

Dans la plus large mesure permise par la loi, le client accepte qu'Altaterra décline toute responsabilité non législative du fait des produits et fondée sur la jurisprudence.

8. Limitation générale de responsabilité

En aucun cas Altaterra ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect y compris notamment toute perte de profit, perte commerciale, de revenu, de goodwill ou de bénéfices ou revenus escomptés ou tous dommages spéciaux, exemplaires, fixés à l'avance ou indirects ou des pénalités de toute nature ou d'autres pertes financières quelconques découlant de ou en rapport avec toute commande ou contrat de livraison.

Altaterra n'encourra pas de responsabilité pour toute perte résultant de défauts, retards ou tout autre dommage dus à des circonstances indépendantes de son contrôle, en ce compris la guerre, le terrorisme, le vandalisme, l'incendie, les boycotts, des restrictions à l'importation ou à l'exportation, des désordres civils ou politiques, la grève, le lockout, le manque de main-d'œuvre ou de fournitures, les événements naturels importants, ou tout autre fait similaire.

9. Réserve de propriété

Nonobstant la transmission au client du risque des marchandises, Altaterra restera propriétaire des marchandises jusqu'au paiement complet de (a) toute les sommes dues à Altaterra pour les produits faisant l'objet du contrat et (b) toutes autres sommes dues à Altaterra par le client sur base de tout autre contrat ou compte.

Si le client est en défaut de payer tout montant à l'échéance à Altaterra, ou si Altaterra est en droit de mettre fin au contrat, alors Altaterra aura le droit, sans préjudice de tous autres moyens, de pénétrer sans préavis en tous lieux où les produits peuvent être entreposés et en disposer et/ou faire interdiction au client de les revendre ou de s'en défaire avant qu'ils ne soient payés en totalité.

Le client n'est pas autorisé à mettre en gage ou grever aucun des produits d'Altaterra et s'il le fait, toutes les sommes dues par le client à Altaterra deviendront immédiatement exigibles (sans préjudice de tous autres droits et moyens dans le chef d'Altaterra).

10. Marques déposées

Le client est autorisé à commercialiser et à vendre les produits sous la marque de commerce et les noms commerciaux utilisés par Altaterra pour les produits acquis (Marques commerciales).

Le client s'engage à utiliser les marques de commerce et noms commerciaux loyalement et en conformité avec les instructions émises à tout moment par Altaterra. Les marques de commerce sont exclusivement réservées pour désigner des produits d'origine d'Altaterra.

Tout autre usage des marques de commerce et noms commerciaux est interdit.

Tout le matériel de marketing du client concernant les Produits comportera la notice suivante : « Altaterra et le logo Altaterra sont des marques de commerce de VKR HOLDING A/S (CVR n° 30830415), Danemark ». Toute autre marque commerciale d'Altaterra utilisée dans le matériel de marketing du client doit être incluse dans la même notice.

Toute représentation des marques de commerce dont le client entend faire usage, doit au préalable être soumise à Altaterra pour approbation.

Il est interdit au client de :

- apporter toute modification aux Produits et à leur emballage ;
- altérer, effacer ou enlever de quelque façon que ce soit toute référence aux marques de commerce, à Altaterra ou à tout autre nom attaché ou fixé aux Produits ou leur emballage ;
- utiliser en rapport avec les Produits toutes autres marques commerciales que les marques de commerce et noms commerciaux sans avoir obtenu l'accord préalable écrit d'Altaterra ;
- utiliser toutes marques commerciales ou dénominations commerciales ressemblant à toute marque de commerce d'Altaterra au point de créer la confusion ou la déception ;
- tenter d'enregistrer un ou plusieurs marques de commerce ou noms commerciaux utilisés par Altaterra ; ou ;
- tenter d'enregistrer des profils sur des réseaux sociaux qui contiennent une marque de commerce ou un nom commercial utilisés par Altaterra.

Ces conditions générales n'accordent au client aucun droit de propriété ou autre sur les marques commerciales ou le goodwill qui y est attaché sauf le droit d'utiliser les marques déposées conformément aux présentes conditions générales.

Dans un souci de clarté, il est expressément déclaré que le client n'est pas autorisé à faire enregistrer des droits sur les marques commerciales de quelque manière que ce soit ; cette interdiction inclut notamment :

- l'enregistrement comme marque de commerce des Marques commerciales ;
- l'enregistrement de noms incluant les Marques commerciales ;
- l'enregistrement de noms de domaines incluant les noms commerciaux et Marques commerciales ;et ;
- l'enregistrement comme mot-clé ou adword sur des moteurs de recherche sur internet.

11. Droit applicable et tribunaux compétents

Toute les commandes et tous les contrats de livraison sont régis par et interprétés selon les lois de la Hongrie sans référence à aucun principe de conflits des lois. Les Parties consentent de manière irrévocable et inconditionnelle à la compétence exclusive des juridictions de la Hongrie pour tous demande en justice, litige ou procédure découlant de ou en rapport avec toute commande ou tout contrat de livraison.

Nonobstant ce qui précède, en vue de mettre en œuvre la réserve de propriété figurant à l'article 9, Altaterra est autorisée à s'adresser à la juridiction compétente de l'arrondissement judiciaire du lieu de livraison afin de pouvoir être mise en possession de ladite livraison conformément aux règles applicables en la matière.